

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr

www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12/05/2015

Le 12 MAI 2015 à 19H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes de Brevonnes.

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER- Mme GRADOS

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY

BRENONNES : Mme FINELLO- M. PREVOST

CHARMONT SOUS BARBUISE :

DOSCHES : Mme MORENO

GERAUDOT : M. MAILLY

LONGSOLS : M.WAGNON- M.VOINCHET

LUYERES : M.CARRE - MME CARETTE

MESNIL-SELLIERES : M.SECLIER

ONJON : M. CANOT- M.PARIGAUX

PINEY : M. DENORMANDIE – M.RAPINAT- Mme WIECZORECK

POUGY : M. PONCELET

ROUILLY-SACEY : M.DYON- M. MALATRAS

VAL D'AUZON : M JAILLIARD

Etaient absents : M.HOLLEBECQ. ; M.MARY ; M.NIVOIX ; M.MARTIN

Etaient excusés : M. THIENOT ; Mme BATTLELIER ; Mme PERROT ; Mme ROBERT (pouvoir Monsieur Debouy). M.BERNARD (pouvoir M. Mailly)

Madame Carette est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jacquinet accueille les membres de l'association EGEE et remercie Madame Finello, Maire de Brevonnes pour son accueil.

Le Président ouvre la séance et propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Personnel : renouvellement CUI
- Décisions modificatives
- Rentrée scolaire et vacances d'été
- PEDT
- Nomination des délégués de la CC au comité syndical du PNRFO
- Subvention aux associations » nos enfants des 4 communes »

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, accepte que ces points soient rajoutés

RAPPORT n°1	Approbation des procès-verbaux des derniers conseils communautaires
--------------------	---

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 23/03/2015 ainsi que celui du 22/04/2015. Ils sont approuvés à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT N° 2	Compte rendu des diagnostics établis par EGEE
---------------------	--

M. COSTE de l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) rend compte des travaux effectués sur l'ensemble des 15 communes du territoire. Il précise le contenu des diagnostics réalisés et des suites à donner à ce document de synthèse.

Il remercie chaque commune pour l'accueil qui leur a été réservé.

Il précise que les communes rencontrent les mêmes problèmes concernant :

La voirie : revêtement, dimensionnement, obstacles, places de stationnement, mauvaise signalisation...

Les bâtiments : accès, portes, circulation, sanitaires...

Il rappelle que la communauté de communes doit créer une commission intercommunale pour l'accessibilité qui aura pour mission de dresser le constat, proposer des voies d'amélioration.....

La loi du 11 février 2005 exprime le principe « d'accès à tout par tous ». Les établissements recevant du public (ERP) devaient être mis en accessibilité pour le 1er janvier 2015. Cet objectif a été modulé selon la catégorie de l'ERP. Les prescriptions techniques d'accessibilité doivent être respectées dans chaque espace des ERP de 1ère à 4ème catégorie. Les ERP classés en 5ème catégorie doivent respecter les prescriptions techniques d'accessibilité applicables au neuf dans au moins une partie de l'établissement. Toutes les prestations doivent pouvoir être délivrées dans cette partie accessible.

Les personnes à mobilité réduite (PMR) sont toutes les personnes qui ont une difficulté ; telles que les personnes handicapées (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuil roulant), les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et les personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette).

Catégorie	Effectif
1ère catégorie	Au-dessus de 1500 personnes
2ème catégorie	De 701 à 1500 personnes
3ème catégorie	De 301 à 700 personnes
4ème catégorie	Moins de 300 personnes, à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie
5ème catégorie	Établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité (article R. 123-14 du code de la construction et de l'habitation)

Exemples : Mairie, église, école, salle polyvalente, salle des fêtes, Boulangerie, boucherie, bureau de tabac, pharmacie, cabinet de médecin,...

Constat : Les ERP ne sont pas tous accessibles pour le 1er janvier 2015

En conséquence, l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, met en place des outils pour prolonger le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des services de transport public de voyageurs. En contrepartie, un dispositif de suivi de l'avancement des actions initiées et des travaux effectués est mis en place pour permettre de relever les manquements aux engagements pris

Qu'est-ce qu'un Agenda Programmé d'Accessibilité : c'est un document de programmation financière des travaux qui contient :

- les travaux effectués chaque année pour la mise en accessibilité
- les coûts associés à ces travaux
- les éventuelles dérogations

et des engagements du pétitionnaire à réaliser les travaux dans les délais prévus (3 ans, 6 ans ou 9 ans suivant la complexité du patrimoine).

Date limite de déclaration d'accessibilité : 1er mars 2015

Date limite de dépôt de l'Ad'Ap : 27 septembre 2015.

Après l'exposé de Monsieur Coste, le président propose que l'association, après avoir établi les diagnostics, continue son travail avec les communes et ainsi assiste les mairies dans la mise en place de l'Ad'Ap.

Les prestations que les conseillers EGEE peuvent apporter :

- Information sur l'Ad'Ap
- Relevés des anomalies sur le terrain
- Mise en forme du diagnostic
- Rappel de la législation concernant les anomalies identifiées
- Ouverture d'un plan d'actions à développer par utilisateur.

Le conseiller EGEE ne remplira pas le document CERFA, ne le communiquera pas aux autorités et ne donnera pas d'avis technique sur les constructions et les équipements. Il ne pourra que conseiller et chiffrer les travaux.

La communauté de communes pourrait prendre en charge le coût de cette assistance en lieu et place des communes soit un montant total de 5 933.00€ (association hors champ de TVA)

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

DECIDE que la communauté de communes prendra en charge les prestations de l'association EGEE en lieu et place des communes pour un montant total de 5 933.00€ et demande à EGEE de compléter l'état des lieux détaillé pour chaque ERP et IOP concerné dans les meilleurs délais.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n°4	Dossiers d'inscription des structures et règlement intérieur 2015/2016
--------------------	---

Règlement et dossier d'inscription remis en réunion

Le règlement intérieur des structures d'accueil ainsi que le dossier d'inscription ont été revus en séance pour quelques améliorations ; Les tarifs forfaitaires faisant apparaître un problème de logistique et ne répondant aux demandes de fréquentations réelle de la CAF, seront supprimés sur la partie périscolaire et il sera pratiqué le tarif à la demie heure. Par contre concernant les NAP, le forfait est gardé vu la complexité des tarifs dégressifs selon le nombre d'enfants d'une fratrie.

Ces modifications seront mises en place pour septembre 2015.

Il est souligné qu'une autre modification sera sans doute à faire en 2016 dans l'éventualité de la suppression des bons CAF aux familles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

DECIDE de supprimer le forfait journée pratiqué en périscolaire à compter du 1er septembre 2015

VALIDE le règlement intérieur

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n°5	Cantine maternelle de Piney : choix du bureau d'études SPS et CT
--------------------	---

Les bureaux d'études nécessaires à l'élaboration du projet de cantine à la maternelle de Piney ont été consultés pour la partie « SPS » et « Contrôle technique », il est proposé de retenir :

- mission SPS : DEKRA
- mission Contrôle technique : DEKRA

SOCIETE	SPS	CONTRÔLE TECHNIQUE missions:L+LE+SEI+HAND	options	COMMENTAIRES
DEKRA	1 610,00 €	2 680,00 €		attestation Hand comprise
APAVE				n'a pas répondu
SOCOTEC	1 800,00 €	4 240,00 €		
VERITAS	3 280,00 €	2 820,00 €	attestation handicapé 300,00€	

Au vu de l'analyse des propositions et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

DECIDE de retenir la société DEKRA pour la mission SPS et le contrôle technique

CHARGE le président d'effectuer toutes les démarches y afférentes

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

Rapport n° 6	Assurances : choix du bureau d'études
---------------------	--

	RISK PARTENAIRES	ARIMA CONSULTANTS	PROTECTAS
PHASE 1			
IDENTIFICATION EVALUATION ET INVENTAIRE DES RISQUES	oui	oui	oui
ANALYSE DE LA SITUATION D'ASSURANCE ET DES CONTRATS EN COURS	oui	oui	oui
PHASE 2			
REDACTION DES CAHIERS DES CHARGES	oui	oui	oui
REDACTION DE LA PUBLICATION	oui	oui	oui
PHASE 3			
OUVERTURE DES PLIS	oui	oui	oui
RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES	oui	oui	oui
ASSISTANCE DANS LE CHOIX DES OFFRES	oui	oui	oui
MISE EN CONCURRENCE INFRUCTUEUSE	INCLUDE	INCLUDE	INCLUDE
ASSISTANCE: finalisation de la consultation	oui	oui	oui
COUHT HT	2 950,00 €	2 400,00 €	4 000,00 €
SUIVI DE LA COLLECTIVITE APRES CONCLUSION DES CONTRATS	convention d'assistance payante	assistance sans déplacement pendant la durée du marché. En cas de rupture de l'assurance pdt la 1ère année: relance du marché sans surcout	INCLUDE

Comme prévu en début d'année, nous devons réaliser un appel d'offres pour nos assurances. Les bureaux d'études compétents pour réaliser cette consultation nous ont adressés leur proposition. RISK Partenaires a déjà travaillé avec nous et donne entière satisfaction. D'après l'analyse des offres, il est proposé de retenir RISK Partenaires.

Au vu de l'analyse des propositions et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire **DECIDE** de retenir la société RISK PARTENAIRES pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'appel d'offres relatif aux assurances.

CHARGE le président d'effectuer toutes les démarches y afférentes

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n°7	Personnel
--------------------	------------------

1/ Contrats aidés : un contrat d'avenir s'arrête au 03/09/2015 sur la maternelle de Piney.

Malgré les qualités professionnelles reconnues de cette personne par le corps enseignant et les parents, il semble difficile de transformer ce contrat aidé en un contrat à durée déterminée. De plus, la diminution des effectifs d'enfants sur l'ensemble du territoire doit nous conduire à mutualiser les moyens et envisager de nouvelles affectations d'agents titulaires à la rentrée prochaine.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n°8	Décisions modificatives
--------------------	--------------------------------

Lors de la constitution du budget, on note une différence entre les DI chap 040 et les RF chap 042 de 1000.00€ correspondant à l'amortissement des subventions. Aussi, il convient de régulariser de la façon suivante :

DI CHAP 040 ART 139141 +1 000.00€
DI CHAP 13 ART 139141 - 1 000.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n°9	Rentrée scolaire 2015-2016 Ecoles
--------------------	--

- 1- Confirmation de la fermeture d'une classe sur Brevoines
- 2- Confirmation d'une ouverture de poste sur Piney élémentaire
- 3- Confirmation de l'ouverture du groupe scolaire des 4 villages à la rentrée de janvier 2016 (lundi 4 janvier 2016) sous réserves que le chantier ne prenne pas de retard.

4- Point d'étape de M. Florian VAN HERREWEGHE sur son étude de faisabilité d'un groupe scolaire sur le RPI Bouy Pougy
L'étude a débuté par la prise de contact avec le territoire et l'analyse des données et différents comptes rendus concernant le RPI. Il y a eu ensuite une projection d'évolution des effectifs pour les 3 années à venir grâce aux chiffres des naissances depuis 2013 dans le cas où les membres du RPI restent identiques à aujourd'hui. Il faut également prendre en compte la baisse globale des effectifs dans la région même si l'impact sur le bassin Troyes – Bar-sur-Aube reste contenu.

L'étude s'est poursuivie par la rencontre des différents acteurs de la vie locale et scolaire avec des entretiens qui ont permis de cerner les différents problèmes et difficultés du RPI tel qu'il est configuré actuellement. Le questionnement des parents d'élèves est en cours de réalisation.

De ces entretiens déjà menés, se dégage une unanimité d'expression du problème des trajets en bus qui énervent les enfants et leur laissent peu de temps de détente le midi. Ainsi, plusieurs pistes sont explorées parmi lesquelles le rassemblement des élèves sur un pôle unique, sur deux pôles, ou encore la répartition des élèves sur les pôles existants sur le territoire de la communauté de communes.

Ainsi, les communes de Longsols, Onjon et Pougy se sont manifestées pour accueillir un pôle scolaire. L'opportunité ainsi que le coût de ces options va être évalué et fera l'objet du rapport de l'étude.

5- Etat du parc informatique dans les écoles

Onjon : 1 poste à changer – remplacement par un ordinateur fixe avec écran 22'

Luyères : 1 poste à changer – remplacement par un ordinateur portable avec écran 17'

Charmont sous Barbuise primaire: 3 postes à changer – remplacement par 3 ordinateurs fixes avec écran 19', besoin d'installation de câblage et prises CPL

Piney maternelle : 1 poste à changer – remplacement par un ordinateur fixe avec écran 19'

Pougy : 1 poste à changer – remplacement par un ordinateur fixe avec écran 19' et 1 écran 19' en remplacement d'un autre

Longsols : 1 écran plat 19' en remplacement de l'actuel

Les horaires des NAP dans le cadre des PEDT de la rentrée prochaine sont les suivants :

MODIFICATION SUR 2015
RENOUVELLEMENT 2014/2015
TEMPS DES NAP

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI		COMMENTAIRE
	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	
MATERNELLE ROUILLY SACEY	8H45-12H00	14H00-16H45	8H45-12H00	14H00-16H45	8H45-12H00	8H45-12H00	14H00-16H45	8H45-12H00	13H45-16H45	LIBERER LE VENDREDI AM 2014; MARDI ET VENDREDI
MATERNELLE ONJON	9H00-12H00	14H05-17H05	9H00-12H00	14H05-17H05	9H00-12H00	9H00-12H00	14H05-17H05	9H00-12H00	14H05-17H05	LIBERER LE MARDI AM 2014; MARDI ET VENDREDI
MATERNELLE PINEY	8H22-11H40	13H25-15H55	8H22-11H40	13H25-15H55	8H22-11H40	8H22-11H40	13H25-15H55	8H22-11H40	13H25-15H55	RENOUVELLEMENT POUR DEUX ANS
ELEMENTAIRE PINEY	8H18-11H45	13H45-16H00	8H18-11H45	13H45-16H00	8H18-11H45	8H18-11H45	13H45-16H00	8H18-11H45	13H45-16H00	RENOUVELLEMENT POUR DEUX ANS
PRIMAIRE LUYERES	8H30-11H30	13H30-16H00	8H30-11H30	13H30-16H00	8H30-11H30	8H30-11H30	13H30-16H00	8H30-11H30	13H30-16H00	RENOUVELLEMENT POUR DEUX ANS
PRIMAIRE BREVONNES	9H00-11H55	13H25-16H00	9H00-11H55	13H25-16H00	9H00-12H00	9H00-11H55	13H25-16H00	9H00-11H55	13H25-15H00	MODIFICATION NON VALUEE 2014; 1H00 LE MARDI ET 2H00 LE VENDREDI
RPI BOUY ONJON LONGSOLS P										
BOUY Luxembourg	9H05-12H05	14H00-17H00	9H05-12H05	14H00-17H00	9H05-12H05	9H05-12H05	14H00-17H00	9H05-12H05	14H00-17H00	IDEM 2014
POUGY	8H40-11H40	13H45-16H45	8H40-11H40	13H45-16H45	8H40-11H40	8H40-11H40	13H45-16H45	8H40-11H40	13H45-16H45	
LONGSOLS	8H50-11H50	14H00-17H00	8H50-11H50	14H00-17H00	8H50-11H50	8H50-11H50	14H00-17H00	8H50-11H50	14H00-17H00	
ELEMENTAIRE RPI RS/MS/G	8H30-12H00	14H00-16H30	8H30-12H00	14H00-16H30	8H30-11H30	8H30-12H00	14H00-15H00	8H30-12H00	14H00-15H00	Nouveaux horaires des NAP. En 2014; mardi et vendredi
PRIMAIRE CHARMONT	8H50-12H00	14H00-16H10	8H50-12H00	14H00-16H10	8H50-11H30	8H50-12H00	14H00-16H10	8H50-12H00	14H00-16H10	PAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT A2014

RAPPORT n°11

Vacances des centres de loisirs en juillet

Les vacances de juillet se déroulent du 6 au 31/07/2015. La réouverture des centres est prévue le 31/08/2015 sauf pour Rouilly Sacey et Charmont qui ouvrent une semaine en Aout à compter du 24/08/2015.

Un projet de camp d'été est programmé pour les structures de Brevonnes et Rouilly Sacey. (Pour Charmont ce sera en 2016)

Cette sortie se déroulera au centre de vacances « Les Argousiers » à 62155 Merlimont du 6 au 10 juillet. Cela concerne les enfants âgés de 8 à 15 ans répartis en deux groupes : 8 à 10 ans : 33 enfants et 11 à 15 ans : 20 enfants.

L'objectif général est la découverte du bord de mer dans le Nord Pas de Calais : découvrir le milieu marin et ses richesses, les activités sportives en bord de mer (Kayak sur mer, Char à voile, baignade...), vivre un temps de loisirs en collectivité

Le budget total est de : **13 446.00€** la part de la CDC demandée est de : **2 571.00€** correspondant aux frais de transport le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de soutenir le projet des vacances d'été « Merlimont » pour la somme de 2 571.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n°12

Nomination des délégués de la CC au comité syndical du PNRFO

Les nouveaux statuts du PNRFO prévoient un nouveau collège pour les communautés de communes. Aussi, il est demandé d'élire 4 titulaires et 4 suppléants pour siéger au comité syndical du PNRFO

Nomination de 4 conseillers communautaires au comité syndical du PNRFO :

- 1/ Olivier JACQUINET
- 2/ Dominique CARETTE
- 3/ Denis MAILIER
- 4/ Marie Claude MORENO

Suppléants :

- 1/Jean Luc WAGNON
- 2/Pascale WIECZOREK
- 3/Didier PONCELET
- 4/Lydie FINELLO

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n°13

Subventions association « nos enfants des 4 communes »

Il avait été prévu lors de l'attribution des subventions aux associations de parents d'élèves, la somme de 150€ pour « nos enfants des 4 communes » ce qui correspondait à ce que donnaient les communes de Géraudot et Mesnil Sellières. L'association, depuis, a fait une demande de 400.00€ (soit l'équivalent de 100.00€ par commune) pour équilibrer son budget.
Proposition de faire un complément de subvention de 250.00€ pour atteindre la somme demandée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire DECIDE d'attribuer un complément de subvention à l'association « nos enfants des 4 communes » de 250.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

Rapport n°14	QUESTIONS DIVERSES
---------------------	---------------------------

Etat d'avancement du pole scolaire des 4 villages :

Monsieur Malatras fait part de l'avancement des travaux et informe les membres que la société JPM, chargée de la charpente, dépose le bilan. Elle peut continuer les travaux jusqu'à fin juin, ce qui lui permettrait de terminer le travail engagé et ne pas imputer un retard à l'ouverture.

Prochaine réunion, **le 7 juillet 2015** à Charmont (à confirmer) ou à Dosches si problème de salle.

Fin de réunion 22h00